

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 52**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017  
(accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association socio-éducatives et socioculturelles - Avances sur subventions 2018**

**Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2018 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2018. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2017. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 655 991 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à chacune des associations suivantes une avance sur les subventions de fonctionnement 2018.

Bénéficiaires	Montant	Imputation budgétaire
MPT d'Ergué Armel	183 942 €	422-6574-710-7102
MJC de Kerfeunteun	105 375 €	
MPT de Penhars	187 977 €	
MDQ du Moulin Vert	59 462 €	
Centre des Abeilles	25 819 €	
Espace Associatif	93 416 €	